

Code de conduite des fournisseurs de Magotteaux

Introduction

Magotteaux s'efforce de donner l'exemple en matière de chaînes d'approvisionnement durables et de permettre le développement de communautés qui créent de la valeur pour les générations futures. Magotteaux souhaite établir des relations réciproques avec les fournisseurs avec toutes les parties, basées sur des valeurs partagées, une éthique et des responsabilités sociales.

Ici, le terme « fournisseur » fait référence à tous les fournisseurs, y compris les entrepreneurs, les distributeurs, les sous-traitants, les consultants et les agents. Tous les fournisseurs sont responsables de tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs de Magotteaux doivent toujours se conformer à la législation, aux règles et aux réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

Ce Code de conduite des fournisseurs est une extension du Code d'éthique de Magotteaux ainsi que du Code d'éthique et de conduite des fournisseurs de notre société holding, Sigdo Koppers.

Notre engagement vis-à-vis des fournisseurs

Guidée par ses principes fondamentaux, Magotteaux s'engage à :

- **Collaborer** avec les fournisseurs pour améliorer les critères sociaux (santé, sécurité et droits de l'homme), environnementaux et éthiques. Il peut s'agir d'évaluations combinées ou externes telles que des audits de processus, des inspections de sites ou des accréditations pour mesurer le respect des critères établis, y compris les principes fondamentaux de Magotteaux décrits dans son code d'éthique, les directives éthiques des fournisseurs ou les normes de durabilité pertinentes de l'industrie.
- **Soutenir et hiérarchiser** : Aider les fournisseurs à identifier les domaines qui ne répondent pas aux normes établies et s'efforcer de collaborer pour des améliorations rapides, potentiellement par la diffusion des meilleures pratiques et de la formation. Concentrez les efforts sur les segments de la chaîne d'approvisionnement présentant les risques les plus importants et le plus grand potentiel d'amélioration.
- **Respect** : S'engager avec nos fournisseurs de manière professionnelle, en veillant à l'équité, à la transparence et à l'objectivité dans toutes les interactions. Cet engagement s'étend au traitement du personnel des fournisseurs sur nos sites avec la même considération et les mêmes normes de travail que les membres de notre propre équipe.
- **Promouvoir la durabilité** : Promouvoir des méthodes de chaîne d'approvisionnement respectueuses de l'environnement dans notre secteur, en mettant l'accent sur la collaboration avec des fournisseurs qui font constamment preuve de pratiques durables robustes et validées.

- **Communiquer et former** : S'assurer que tous les employés de Magotteaux sont au courant de cette politique et que les responsables des achats sont correctement formés.
- **Amélioration continue** : Réévaluer périodiquement nos lignes directrices et nos méthodes afin de les aligner sur notre engagement en matière d'approvisionnement responsable et d'objectifs globaux en matière de développement durable.

Ce que nous attendons de nos fournisseurs

Tous les fournisseurs de Magotteaux, et leurs entités associées, doivent adhérer à ce Code de conduite.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils établissent des systèmes et des processus conformes aux dispositions du présent Code, compte tenu de leur portée et de leur nature. Bien que nous reconnaissons la diversité des environnements opérationnels de nos fournisseurs, ce code sert de référence. Lorsque les lois locales sont plus permissives, les fournisseurs doivent toujours respecter les normes en vigueur dans le présent document. S'ils sont plus stricts, les fournisseurs doivent s'y conformer. Nous exhortons nos fournisseurs à transcender ces directives et à les propager par le biais de leurs réseaux d'affaires.

Nos attentes font écho aux 17 ODD des Nations Unies, qui mettent l'accent sur l'action climatique, le travail décent, la santé et le bien-être, l'égalité des sexes, l'éducation de qualité et la consommation responsable.

Principes généraux

Les fournisseurs doivent appliquer activement les normes de la présente politique. La non-conformité peut nécessiter des plans de remédiation, et des défaillances persistantes peuvent mettre en péril notre partenariat. De plus, les fournisseurs sont encouragés à identifier et à mettre en œuvre des mesures commerciales durables améliorées.

1. Santé et sécurité

- 1.1. Magotteaux privilégie la sécurité et le bien-être. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à adopter une culture du zéro accident et à respecter des normes de santé et de sécurité similaires aux nôtres. Des politiques et instructions spécifiques s'appliquent aux fournisseurs qui entrent sur les sites de Magotteaux et doivent être strictement respectées. Le non-respect des consignes d'hygiène et de sécurité ou les mauvaises performances sur ce terrain peuvent justifier la suspension immédiate du contrat.

2. Pratiques commerciales éthiques

- 2.1. Magotteaux défend et attend des pratiques commerciales équitables, éthiques et transparentes. Les fournisseurs doivent faire preuve d'une intégrité et d'une transparence authentiques.
- 2.2. Il est interdit sans équivoque de se livrer à des pots-de-vin, à de la corruption ou à toute forme de conduite contraire à l'éthique. Nous exhortons les fournisseurs à établir et à faire respecter des politiques de lutte contre la corruption au sein de leurs entités.

- 2.3. Magotteaux acquiert strictement des matériaux et des services dans le respect des normes nationales et internationales, qui englobent la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et les contrôles à l'exportation basés sur des sanctions.
- 2.4. Notre engagement à ne nous approvisionner qu'en matières premières produites légalement et de manière durable signifie que nous nous abstenons d'acheter des « minerais ou matériaux de conflit ».
- 2.5. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils établissent et appliquent des politiques qui mettent l'accent sur l'importance d'une conduite éthique des affaires.

3. Droits de l'homme

- 3.1. Magotteaux accorde la plus grande importance aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les employés et les communautés locales, et s'engage à défendre ces valeurs auprès de ses fournisseurs. Nous exhortons nos fournisseurs à établir et à maintenir des politiques qui garantissent le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de leurs opérations et au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement, conformément aux principes de Magotteaux. Il s'agit notamment de mettre davantage l'accent sur des questions telles que le travail des enfants ou le travail forcé, la discrimination, la liberté d'association et la mise en place de conditions d'emploi appropriées.
- 3.2. Les fournisseurs doivent respecter et défendre les principes des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 3.3. Toute forme de discrimination, de travail des enfants, de travail forcé ou d'abus est strictement interdite.
- 3.4. Il est impératif pour les fournisseurs de maintenir un environnement sûr et soucieux de la santé de leur personnel.
- 3.5. Les fournisseurs doivent soutenir activement et mettre en œuvre des pratiques qui favorisent l'égalité des sexes, en veillant à ce que tous les individus aient des chances égales d'emploi et d'avancement en fonction de leurs compétences et de leurs performances, quel que soit leur sexe. Il s'agit notamment d'un salaire égal pour un travail égal, de la prévention du harcèlement sexuel et de la création d'un environnement de travail qui responsabilise tous les sexes.
- 3.6. Magotteaux s'engage à promouvoir une culture inclusive qui favorise l'égalité et s'oppose à la discrimination sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du sexe, de la race, de la religion, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Nous défendons un cadre d'opportunité basé sur le mérite où les compétences et les talents individuels sont les seuls critères de réussite. Nous étendons cette norme à nos fournisseurs et partenaires, en nous attendant à ce que ces principes d'équité et d'égalité soient respectés.

4. Normes du travail

- 4.1. Les fournisseurs doivent défendre les droits des travailleurs, y compris la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.
- 4.2. Les employés doivent bénéficier d'un salaire équitable et d'horaires de travail équilibrés.
- 4.3. Les fournisseurs doivent favoriser activement un environnement de travail diversifié et inclusif.

5. Environnement

- 5.1. Magotteaux privilégie la durabilité et s'est fixé des objectifs environnementaux pour réduire son empreinte écologique et lutter contre le changement climatique. Nous

nous efforçons de collaborer avec des fournisseurs qui partagent cet engagement et adoptent des pratiques de gestion environnementale exemplaires, englobant la conservation de l'énergie et des ressources, la préservation de la biodiversité, la minimisation des déchets, la réduction des émissions de CO2 et le recyclage.

- 5.2. Les fournisseurs sont encouragés à réduire leur impact sur l'environnement en préservant les ressources et en minimisant les déchets.
- 5.3. L'adoption de pratiques écologiques, y compris l'optimisation énergétique et la réduction des déchets, est essentielle.
- 5.4. Le respect des réglementations et des normes environnementales est obligatoire.

6. Développement durable de produits et de services :

- 6.1. Les fournisseurs sont invités à innover en matière de produits et de services en mettant l'accent sur la durabilité.
- 6.2. Intégrez des évaluations du cycle de vie et des conceptions respectueuses de l'environnement dans la création de produits.

7. Engagement communautaire

- 7.1. Les fournisseurs doivent s'engager de manière proactive et soutenir les communautés dans lesquelles ils opèrent.
- 7.2. Promouvoir des projets socio-économiques dans les communautés environnantes.

8. Engagement en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies :

8.1. Notre dévouement aux ODD de l'ONU constitue le fondement de notre Code de conduite des fournisseurs. Nous incitons les fournisseurs à harmoniser leurs actions avec les ODD tels que :

- Pas de pauvreté (ODD 1)
- Faim Zéro (ODD 2)
- Bonne santé et bien-être (ODD 3)
- Éducation de qualité (ODD 4)
- Égalité des sexes (ODD 5)
- Eau propre et assainissement (ODD 6)
- Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7)
- Travail décent et croissance économique (ODD 8)
- Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9)
- Réduction des inégalités (ODD 10)
- Villes et communautés durables (ODD 11)
- Consommation et production responsables (ODD 12)
- Action pour le climat (ODD 13)
- La vie aquatique (ODD-14)
- La vie terrestre (ODD-15)
- Paix, justice et institutions solides (ODD-16)
- Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD-17)

Observance et responsabilisation

Les fournisseurs doivent se conformer à ce code de conduite, en mettant régulièrement à jour leur alignement avec nos critères. M. Magotteaux peut entreprendre des vérifications pour confirmer le respect de la loi. Le non-respect entraînera des mesures correctives ou la résiliation de notre partenariat.

Ensemble, Magotteaux et ses fournisseurs ont la responsabilité de défendre la durabilité et d'approuver les ODD des Nations Unies. Nous sommes convaincus que les efforts de collaboration peuvent conduire à un changement positif à l'échelle mondiale.

Exprimer des préoccupations

Si les fournisseurs constatent ou soupçonnent des infractions au présent Code, ils sont invités à communiquer leurs appréhensions par les voies de contact prévues dans leurs contrats avec Magotteaux, ou par le biais du site Internet de Magotteaux :

<https://www.magotteaux.com/en/report-a-concern/>

Ce formulaire dédié offre une plateforme sûre pour signaler une inconduite sur le lieu de travail. Les fournisseurs peuvent exprimer leurs préoccupations en toute confiance, avec l'assurance de la discrétion et d'une réparation rapide lorsque cela est possible.